

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/10/2012



ORDRE DU JOUR :

1/ Election des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants qui constitueront le collège électoral qui procédera à l'élection du sénateur suite à la démission de Didier BOULAUD.

2/ Point sur Narvau – demande de subvention – nouveau marché

3/ Questions diverses

1/ Election des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants qui constitueront le collège électoral qui procédera à l'élection du sénateur suite à la démission de Didier BOULAUD.

Monsieur le Maire propose que soient proposés en tant que grands électeurs, les mêmes que pour l'élection de 2011, à savoir :

Délégués titulaires :

- LACROIX Jean Pierre
- GROSJEAN Bernard
- PALENZUELA Serge

Délégués suppléants :

- PINGUET Hélène
- PERROT Laetitia
- VOILLOT Nicolas

Tous les candidats proposés sont élus à la majorité.

2/ Point sur Narvau – demande de subvention – nouveau marché

En date du 13 octobre 2011, la commune de Lormes a été autorisée à effectuer des travaux pour le dérasement du barrage NARVAU et la restauration du ruisseau de l'Auxois. La convention que nous avons signée (n° 1030451) concerne un montant total des travaux de 240 000 € HT.

En octobre 2012, le maître d'œuvre et le titulaire du marché pour les travaux ayant été choisis, l'état de consommation de l'enveloppe attribuée est la suivante :

	Montant total			
Subventionné	240 000	HT		
Maitrise d'œuvre	41 700	HT		
Devis Pêche	2730	TTC pas de TVA		
Réunion supplémentaire	1 050	HT		
SPS	1830	HT		
Travaux (entreprise Bongard Bazot)	173 385	HT		
Reliquat	19 305	€ HT		

Alors que les travaux pour la vidange de l'étang ont débuté le 06 août 2012, nous faisons aujourd'hui le constat de la présence de résurgences. En effet, ces dernières alimentent le fond de la retenue d'eau et ne permettent pas la solidification des boues

nécessaire pour que les engins de chantier puissent accéder au barrage. Il faut changer la dynamique des travaux prévue et les adapter aux aléas du chantier. Cependant, le montant des travaux estimés en supplément par notre maître d'œuvre, nous contraint à repasser un nouveau marché qui augmente considérablement le montant initial prévu.

Délibération 1 :

La commune ne peut assumer seule ces dépenses. Le Maire propose donc d'effectuer une nouvelle demande de financement auprès de l'agence de l'eau, afin que ce montant supplémentaire de travaux puisse être pris en charge à hauteur de 95 %, comme précédemment.

L'opération sera considérée comme du fonctionnement dans le budget de la commune, le plan de financement proposé est le suivant :

Total des dépenses TTC : **284 648 €**

Total subvention agence de l'eau (95%) : **270 415.6 €**

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité et autorise M Le Maire à solliciter la subvention présentée et à effectuer les démarches nécessaires pour cela.

Délibération 2 :

L'urgence des travaux nécessite une certaine souplesse dans les décisions qui seront prises. Monsieur le Maire propose de lancer la procédure de marché public pour cette phase complémentaire et de lui déléguer, **conformément à l'article L.2122-22-4** du CGCT, à la suite de l'avis de la commission d'appel d'offres, le soin de retenir l'entreprise mandataire et de procéder aux démarches nécessaires pour effectuer les travaux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve ces propositions à 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Le Maire précise qu'un conseil municipal sera prévu à la suite de la commission d'appel d'offres pour que le conseil municipal puisse être informé du nom de l'entreprise mandataire.

Délibération 3 :

Signer l'avenant pour la maîtrise d'œuvre, pour les missions suivantes :

- rédiger le nouvel appel d'offres
- analyser les offres
- réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

3/ Questions diverses